

Les classes vertes au Château d'Emines

... un séjour unique, un environnement exceptionnel ...

... un encadrement par des amoureux de la Nature ...



Dès la 1ère primaire et pour tout le cycle secondaire.

Le site se situe à Emines, petit village rural à 7km de Namur.

Détails pratiques

- Logement pour 3 classes ou 66 personnes étalés sur 9 dortoirs, sanitaires adaptés.
- Logement en gîte supplémentaire pour 10 adultes possible en option.
- Service petit déjeuner, dîner, goûter, souper avec des produits locaux et/ou BIO
- Étang, bois, clairière, terrain de foot, terrain de tennis, piscine extérieure
- 2 salles de jeux, parc de 14 hectares...
- Possibilité d'animations et logement de 2 à 5 jours
- animateurs brevetés Guide-Nature ou passionné de Nature.
- 1 animateur par atelier de 25 enfants accompagné de 1 instituteur ou 1 professeur.
- Nous animons les journées de 9h à 17h. Possibilité d'animations en soirée en option : sortie chauve-souris, projection de films, conférence antarctique par François qui y a vécu 3 mois sous tente, marche nocturne aux flambeaux, les animaux de nuit...
- Une foule d'activités en fonction des âges :
 - Découverte des animaux des étangs, l'hydrobiologie
 - Initiation à l'ornithologie
 - Balades avec les ânes, nourrissage des chèvres, nos animaux domestiques
 - Jeux défi nature
 - Sortie champignons, la mycologie de terrain
 - Cuisine plantes sauvages comestibles, on apprend à les reconnaître, à les goûter...
 - Reconnaissance des plantes toxiques et mortelles

- Pêche, on fabrique notre canne à l'ancienne
- Fabrication de cabanes
- Radeaux miniatures ou en taille réelle...
- Grand jeu Kho-Lanta
- Jeu de piste, apprentissage à la lecture de carte
- Geo-catching, comment se diriger au gps
- Les insectes, nos amis... initiation ou perfectionnement à l'entomologie
- Tir à l'arc
- Concours de jardins japonais
- Vous souhaitez travailler un thème que vous avez vu en classe, c'est possible...

• Si vous avez de quoi vous déplacer, journée à la ferme des Hirondelles, visite de Namur de la ville et de sa citadelle, souterrains de Terra-Nova, salle d'escalade, piscine communale, circuits de randonnées... Tout se fera en fonction des saisons et de l'âge des enfants.

POUR RECEVOIR VOTRE OFFRE PERSONNALISEE

Envoyez un mail à Nicolas de Thomaz, ndt@grouph.be et précisez impérativement :

- * Le nombre approximatif de participants (enfants et accompagnateurs)
- * L'âge des enfants et une fourchette de dates souhaitées
- * Si vous souhaitez un encadrement durant tout le séjour ou si vous gérez une partie

Visitez le site du Château d'Emines pour découvrir le lieu. <https://www.lechateaudemines.com/>



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU CHÂTEAU

1. Dépôt de matériel : La propriété sera mise à votre disposition seulement aux dates indiquées sur le contrat. Nous n'acceptons pas d'utilisation ou de dépôt de matériel avant ou après ces dates. Merci de respecter cette condition.

2. L'état des lieux : A l'arrivée ainsi qu'au départ nous effectuons un état des lieux avec le client.

3. Dégâts et casse : Dans le cas malheureux où les lieux n'auraient pas été respectés : literie souillée, vaisselle non rangée, meubles ou murs salis ou abimés ou autres dégâts matériels... nous prélèverons le montant estimé des dégâts sur votre caution.

4. Entretien et rangement des locaux : Le matériel nécessaire au ménage est mis à disposition des occupants pour l'entretien journalier. Les sacs poubelles et les sacs PMC placés dans le container, les vidanges déposées dans les bulles près du cimetière.

5. La cigarette : Nos détecteurs sont extrêmement sensibles à la fumée et l'installation est directement reliée aux pompiers. Pour éviter toute intervention inutile (payante) de leur part, il est totalement interdit de fumer à l'intérieur.

7. La réservation : Le client renvoie le contrat complété et signé dans les 8 jours de la réservation. Sans cet acompte, la réservation est annulée de plein droit, sans recours ni contestation possible. Le solde est payé 3 semaines avant l'événement.

8. L'annulation : En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas remboursé.

9. L'assurance : Le client est tenu d'assurer sa responsabilité contre l'incendie en 1er risque pour 750.000 euros. A défaut d'une assurance personnelle, il souscrit d'office à l'abandon de recours de Sicolim SA pour une valeur de 100 euros. Le client sera tenu responsable de toute casse, détérioration ou vol occasionné aux biens et immeubles, par ses invités ou ses collaborateurs. Le client fournit la preuve de ses assurances un mois avant l'événement.

10. Les litiges : Les litiges sont la compétence exclusive des tribunaux de Namur.